

Saint-Hyacinthe, Q. ; Waterloo, Q. ; Nicolet, Q. ; Arthabaskaville, Q. ; Bécancour, Q. ; Drummondville, Q. ; Louiseville, Q. ; Valleyfield, Q. ; Chicoutimi (2 Conf.), Q. ; N.-D. de Hull, Q. ; Pembroke, Ont., Saint-Etienne de Chelsea, Ont. ; Sainte-Marie d'Almonte, Ont. ; Aylmer, Q. ; Embrun, Ont ; Rockland, Ont. ; N.-D. de Belleville, Ont. ; Summerside, (I. P. E.). ; Saint-Boniface (Man.) ; Winnipeg (Man.) ; Saint-Joseph de Chatham, Ont. ; Saint-Alphonse de Windsor, Ont. ; New Market, Ont. ; Guelph, Ont. ; Brantford, Ont. ; Stratford, Ont. ; Collingwood, Ont. ; Orillia, Ont. ; Peterborough, Ont. ; Kingston, Ont. ; Lindsay, Ont. ; Trenton, Ont. ; Saint-Thomas, Ont.

Les Conseils particuliers du Canada, moins celui de Halifax, jusqu'à nouvel ordre, sont sous la juridiction du Conseil supérieur du Canada, dont le siège est à Québec. Au-dessus de ce dernier Conseil se trouve le Conseil général de Paris.

*La Vérité*, de Québec.

## EDITION ROMAINE DU CHANT GREGORIEN

**M**GR l'évêque de Nancy ayant eu l'honneur d'écrire à Sa Sainteté Pie X, au sujet de la nouvelle édition du chant grégorien qu'on prépare à Rome, a reçu de Mgr Bressan la lettre suivante, que nous croyons devoir publier et dont l'importance n'échappera à personne.

« Vatican, le 24 mai.

« Illustrissime et Révérendissime Monseigneur,

« Le Saint-Père m'ordonne de remercier immédiatement Votre Seigneurie révérendissime des communications qu'elle lui a faites par sa lettre du 17 du courant, communications dont Sa Sainteté se servira.